La voix de la mairie

Le planning Familial de Blois tient des permanences au local jeunes de Veuzain-sur-Loire de 17h30 à 18h30 les:

Vendredi 10 Février
Vendredi 17 Mars
Vendredi 28 Avril
Vendredi 19 Mai
Vendredi16 Juin

Contact:
Pôle Jeunesse
MINOTTI Quentin
06.80.95.19.25
polejeunesse@onzain.fr

La HALTE-GARDERIE
et
le RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
Vous invitent à une
PORTE OUVERTE

Samedi 18 mars 2017

De 10 h à 12 h

Expo photos

Echanges autour d'un buffet sucré

BEBES LECTEURS :

La compagnie « Textes et Rêves»

Propose 2 représentations du spectacle

« La Boite à Merveilles»

vendredi 07 avril 2017

2 Séances gratuites : 9 h et 10 h sur réservation
A **LA MEDIATHEQUE d'ONZAIN/ AGGLOPOLYS**
En partenariat avec
La HALTE-GARDERIE / le RAM et la DLP 41

En préparation : le 1er festival de poésie d'***Onzain(s)*** (le saviez-vous : un onzains est un poème de 11 vers) - grand concours de poésie, animations et spectacles autour d'Arthur Rimbaud.

Envie de participer ? Contacts : Jocelyne Quillet-Pauquet 06.50.61.02.64 / francoise.benassis@bbox.fr

Accueil de loisirs été 2017

L'accueil de loisirs sera ouvert cet été aux dates suivantes :

- du 10 juillet au 4 août
- Du 21 août au 1er septembre

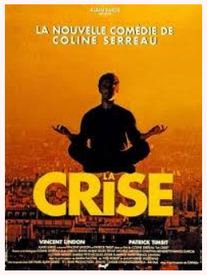

Projection du film
de Coline Serreau

« La Crise »

Dimanche 12 mars à 16 h
À la salle des fêtes

Séance gratuite

Prochaines manifestations :

Mars 2017	
Samedi 4	ASJO Gym / Loto / Salle des fêtes
Samedi 11	Ensemble et solidaires UNRPA / Belote / Salle des fêtes
Du samedi 4 au dimanche 12	Patronage Laïc / Expo photos / Charles de Rostaing + Anne de Polignac
Dimanche 12	Coline Serreau / Projection du Film « La Crise » / Salles des fêtes
Vendredi 17	Onzain Evènement / Soirée irlandaise et Saint Patrick / Charles de Rostaing
Samedi 18 et dimanche 19	Théâtre / Représentation / Salle des fêtes
Dimanche 19	Loto à Veuves
Samedi 25	Théâtre / Représentation / Salle des fêtes
Samedi 25 et dimanche 26	AAPEO / Bourse puériculture / Salles des granges
Vendredi 31	Don du sang / Collecte / Collège

Avril 2017	
Samedi 1er et dimanche 2	Onzain Evènements / Artistes amateurs / Charles de Rostaing
Samedi 1er	ASCO Foot / Concert chants marins / salle des fêtes
Dimanche 2	Les Arts d'Hélion / Concert / Les Douves
Samedi 8	La Renaissance / Concert / Salle des fêtes
Samedi 8 Dimanche 9	ASJO Gym / Vide dressing / Salles des granges
Samedi 9	Ensemble et Solidaires UNRPA / Loto / Salle des fêtes
Vendredi 14	ASJO Gym / Nuit du fitness / Gymnase
Samedi 15 et dimanche 16	La Cabinette / Porte Ouverte
Samedi 15 et dimanche 16	MCP Furlukin / Rallye touristique / Charles de Rostaing et Anne de Polignac
Dimanche 16	Les Arts d'Hélion / Concerts de Pâques / Les Douves
Dimanche 16	Chasse aux œufs de pâques à Veuves
Mercredi 19	Don du sang / Collecte / Salle des fêtes
Mercredi 19	Chasse Onzain / Comptage faisans / Charles de Rostaing
Vendredi 21	La clé des chants / Concert / Eglise
Dimanche 23	Mairie / Elections / Salle des fêtes
Samedi 29	Coline Serreau / Projection du film « La Belle Verte » / Salle des fêtes
Samedi 29 et dimanche 30	Syndicat Touraine Mesland / Salon des vins / Salles des granges

Nouvelle association
« Les Amis et Anciens de la Laiterie d'Onzain »

propriétaires des lieux & fondateurs
Christian Gauvin & Jean-Luc Chassier

contact : 06.77.25.10.82

VEUVES
Le 19 mars

Maire de Veuzain-sur-Loire - Flash info n°1 - Conception et mise en page : communication@onzain.fr - crédits photos : Mairie de Veuzain-sur-Loire - IPNS - Tirage : 1700 exemplaires - Ne pas jeter sur la voie publique.

Commune nouvelle de
VEUZAIN-SUR-LOIRE
6 rue Gustave Marc - ONZAIN
41 150 VEUZAIN-SUR-LOIRE
Tel : 02.54.51.20.40 / Fax : 02.54.20.74.34
Mail : mairie@onzain.fr / www.onzain.fr

Flash-info

Veuzain-sur-Loire

n°1 / Février 2017 / bimestriel

Contact Mairie d'Onzain
02.54.51.20.40
mairie@onzain.fr
www.onzain.fr

Contact Mairie de Veuves
02.54.70.24.40
communedeveuves@orange.fr

Horaires Mairie d'Onzain

Lundi	9h-12h30 / 14h-17h
Mardi	9h-12h30
Mercredi	9h-12h30 / 14h-17h
Jeudi	9h-12h30 / 14h-17h
Vendredi	9h-12h30 / 14h-16h
Samedi	9h-12h

Horaires Mairie de Veuves

Mardi	9h-12h30
Vendredi	9h-12h30

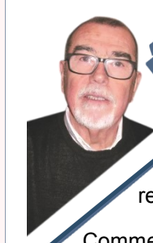

Édito

Le hasard a voulu que la naissance de la commune nouvelle coïncide avec le démarrage de notre grand projet de restauration de la place.

Comme vous avez pu le constater les travaux ont repris à la mi-février comme prévu et pour beaucoup d'entre nous c'est avec un certain serrement de cœur que nous avons assisté à la disparition des arbres qui trônaient depuis des lustres tout autour de l'église.

Ces arbres nous les avions toujours connus et c'est un peu comme un épisode de notre vie qui disparait. Je sais que pour certains d'entre vous c'est très dur à admettre mais sachez que même si la restauration de la place n'avait pas été programmée, il aurait fallu se résoudre à les abattre car nombre d'entre eux devenaient dangereux.

Mais soyez rassurés, dans le projet de place dont le plan figure sur le site internet de la commune et que vous avez déjà vu, il est prévu d'en replanter au moins autant et tout comme cela s'est passé lors de création de la piste cyclable sur l'Avenue de la République, dans quelques mois vous direz : «c'est super dommage que ça n'est pas été fait plus tôt».

Je souhaite que la croissance de la commune nouvelle et de ces nouveaux arbres que nous allons planter se fasse en parallèle et apporte à notre commune l'essor dont elle a tellement besoin.

Pierre OLAYA
Maire de Veuzain-sur-Loire

Election du 1er Conseil Municipal de VEUZAIN-SUR-LOIRE et de son 1er maire P.Olaya

Le conseil d'installation de la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire s'est déroulé le samedi 7 janvier dernier. Tous les conseillers municipaux de Veuves et d'Onzain étaient rassemblés pour élire le nouveau maire.

A l'unanimité, Pierre Olaya a été élu maire de la commune nouvelle. Voici la liste des adjoints élus et leurs délégations :

- Nicole LE BELLU, Maire déléguée de Veuves, 1ère adjointe au maire en charge de la communication
- Yves LECUIR, 2ème adjoint au maire en charge des finances et du personnel communal
- Marylène REUILLON, 3ème adjointe en charge de l'action sociale, du logement et des personnes âgées
- Gilles LEROUX, 4ème adjoint en charge des affaires agricoles et économiques et du tourisme
- Isabelle DESMIER, 5ème adjointe en charge du sport et de la vie associative
- Gérard HERSANT, 6ème adjoint en charge de la voirie, des chemins, des réseaux et des bâtiments
- Sarah GUESDON, 7ème adjointe en charge de l'enfance, de la jeunesse et de la vie scolaire
- Daniel BOUQUIN, 8ème adjoint en charge de l'urbanisme, de l'environnement, du cadre de vie et de la sécurité
- Marie CLÉMENT, 9ème adjointe en charge de la culture et des fêtes et cérémonies

La voix des élus

8 nouveaux logements à Onzain

Fin décembre 2016, huit nouveaux pavillons ont été inaugurés, rue Flavien Lhomme : quatre T3 de 64 m^2 de plain-pied et quatre T4 de 84 m^2 avec un étage. Tous bénéficient d'un garage accolé avec une place supplémentaire de stationnement et disposent également d'un jardin privatif exposé au sud, clos par des haies.

Le coût total de cette opération s'établit à 1.175.000 €, financé en majorité par Terre de Loire Habitat. La commune d'Onzain ayant financé la viabilisation à hauteur de 35 000 €.

Contrat Enfance-Jeunesse : Preuve d'une démarche qualité pour l'accueil des enfants et des jeunes

La commune de Veuzain-sur-Loire a renouvelé la signature du contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales du Loir-et-Cher pour la période 2016-2019. Ce partenariat permet d'offrir un accueil de qualité et contribue à l'épanouissement des enfants et à leur intégration dans la société.

Pour la ville, cela représente des recettes de l'ordre de 135 000 € par an, indispensables pour le bon fonctionnement et la qualité des services offerts aux enfants et à leurs parents.

Pour rappel, le service enfance-jeunesse de Veuzain-sur-Loire, c'est une halte-Garderie pour les moins de 3 ans, un relais assistante maternelle, une ludothèque, un accueil de loisirs pour les 3-11 ans, le local jeunes pour les 11-17 ans et le Relais Information Jeunesse pour les 15-25 ans.

Travaux d'entretien à VEUVES

Avec la mutualisation du personnel depuis le 1er janvier 2017, c'est toute une équipe d'agents techniques qui intervient dans le village de Veuves plusieurs fois par semaine avec leurs matériels & leurs véhicules.

En seulement un mois, de nombreuses tâches ont été réalisées, qu'un agent seul n'aurait jamais pu accomplir : retrait des illuminations de noël à l'aide d'une nacelle, entretien des espaces verts dans le bourg, nettoyage du cimetière et du monument aux morts, ainsi que de la salle du Clos des Oiseaux, réparation de la porte d'accès aux logements du Clos…..La commune dispose désormais de l'ensemble des moyens matériels et humains de l'ex commune d'Onzain.

Pour tout incident à signaler sur le territoire de Veuves merci de contacter la mairie aux horaires d'ouverture ou la mairie d'Onzain.

Syndicat du Bassin de la Cisse : des élus qui vous représentent !

Lors du dernier conseil municipal, les conseillers municipaux représentants la commune de Veuzain-sur-Loire au Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse, ont été élus à l'unanimité. N'hésitez pas à les contacter pour échanger avec eux sur l'entretien des berges du Cissereau et de la Cisse. *(une erreur s'était glissée lors du dernier bulletin).*

Représentants de Veuzain-sur-Loire : Laurent Couchaux – Denis Billault – Gilles Leroux – Yves Lecuir

Permanence du Trésor public

Suite à la décision de fermer la trésorerie par la Direction Générale des Finances Publiques, la commune de Veuzain-sur-Loire a accepté l'organisation d'une permanence de la trésorerie,

le mercredi de 9h à 11h au centre Médico-social
4 rue Gustave Marc à Onzain.

Cette permanence sera amplifiée lors des périodes de déclarations et de paiements des impôts.

Erratum

Lors de la parution du dernier bulletin d'information, dans la rubrique « Mot de l'opposition », les contacts du groupe « Union des Forces Pour l'Avenir d'Onzain » n'apparaissaient pas. Contacts :

Catherine Hue (catherine.hue1953@orange.fr) ;

Julien Worni j.worni@hotmail.fr)

La voix de la mairie

Sortez casqués !

C'est bien connu, les enfants ont la tête dure.
Pas assez toutefois pour les prémunir des risques de blessures au crâne et au visage lorsqu'ils circulent à vélo.
De cette fragilité est donc née l'obligation pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers de cycles, de porter un casque.
Cette obligation entrera en vigueur le 22 mars.

En cas d'infraction, l'amende prévue se monte à 135 €, à l'encontre de l'adulte conducteur ou accompagnateur. Rassurez-vous, il n'est toutefois pas prévu de retrait de point sur son permis de conduire.
A noter que le prix d'un casque va de 10 à 60 €. Assurez-vous toutefois qu'il porte le marquage CE.

Mais poussons la réflexion au-delà de l'aspect purement réglementaire de la question. Cette mesure peut s'envisager sous deux autres finalités :
- d'une part que l'enfant, arrivé à 12 ans, continue à porter le casque même s'il n'y est plus obligé par la réglementation ;
- d'autre part que les parents, une fois n'est pas coutume, prennent exemple sur les enfants.

Alors, même si votre enfant ne vous réclame pas un casque, prenez les devants. N'attendez pas l'amende. Rappelons-nous, pour les plus anciens, que le port de la ceinture de sécurité, obligatoire à l'avant depuis le 1er juillet 1973, ne se serait sans doute pas généralisé aussi rapidement si les contrevenants n'avaient pas été verbalisés.

Si vous avez décidé de faire l'effort de cet achat, profitez-en pour jeter un coup d'œil à l'éclairage du vélo de votre enfant : cet examen vous révèlera peut-être quelques (mauvaises) surprises. Empressez-vous alors de mettre fin à ce danger.
Pour l'airbag, attendons un peu : le système n'est pas encore au point.
Sinon, il reste toujours la marche à pied.

Pour en savoir plus : décret n° 2016-1800 du 21 décembre 2016 et arrêté ministériel du 21 décembre 2016, sur legifrance.gouv.fr ou auprès de la Police municipale.

Cartes nationales d'identité

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Suite à une décision législative, les mairies déléguées de Veuves et d'Onzain ne seront plus habilitées à délivrer les cartes nationales d'identités à partir du 1er mars 2017.

Pour une première demande ou un renouvellement de pièce d'identité, vous devrez désormais vous adresser à une commune dotée d'un *dispositif numérique de recueil* et non plus à la mairie de votre domicile. Le nouveau dispositif est commun au passeport biométrique.

Cette prestation est le plus souvent assurée sur rendez-vous, il est donc prudent de se renseigner avant tout déplacement auprès des mairies équipées (les plus proches sont Blois, Montrichard, Contres).

PLUI HD

Plan local d'urbanisme intercommunal

Agglopolys a débuté la mise en place progressive jusqu'en 2020 d'un PLUI en remplacement des documents d'urbanisme de ses communes membres. C'est un document d'importance qui définit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Comme vous deviez respecter les règles du PLU d'Onzain ou du POS de Veuves, vous devrez respecter les règles du PLUI lors de sa mise en place, alors n'attendez pas 2020 pour donner votre avis, un registre de concertation est d'ores et déjà à votre disposition dans les mairies pour y recueillir vos attentes.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet d'Agglopolys *www-agglopolys.fr/plui* ainsi que sur le site internet de la mairie d'Onzain.

Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs

Depuis le 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne peut plus quitter le pays sans autorisation.
Au regard du contexte actuel, la loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs.
L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site service-public.fr (imprimé Cerfa N° 15646*01), à remplir et signer.

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- Sa pièce d'identité : carte d'identité ou passeport
- Le formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire

Il n'y aura pas de procédure d'enregistrement en mairie ou en préfecture.

Ce dispositif concernera tous les déplacements de mineurs à l'étranger y compris ceux organisés dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs. Il est applicable à l'ensemble du territoire national, y compris en outremer.

Travaux de la Place : c'est parti !

Comme annoncé dans le cadre du mandat municipal, les travaux de la place du Centre bourg ont débuté le 13 février dernier par l'abattage des arbres.

Voici quelques photos démontrant la nécessité de cet abattage. Certains arbres devenant très dangereux.

Planning des travaux :

- Du 6 mars au 16 juin 2017 : rue de la justice et les abords de l'église
- Du 11 septembre au 1er décembre 2017 : la place centrale et la Grande Rue